

MON PÈRE, MA MÈRE ET MOI

Mon père est venu au monde à la campagne, dans une famille de treize enfants. À l'époque, les enfants étaient élevés durement. Pour maintenir son autorité, le grand-père Gagnon aurait battu les siens à coups de ceinture. Je ne sais pas si c'est vrai, mais c'est ce que mon père Paul a dit au juge lors de son procès. Je n'ai pas vraiment connu mon grand-père, alors je ne sais pas si c'est lui qui a transmis à mon père sa haine et son plaisir de frapper. Ma mère, elle, aurait été abusée sexuellement par son père. Paul aurait eu « pitié » d'elle, ce qui lui aurait donné envie de s'en « occuper ». Encore là, je n'en sais pas grand-chose : c'est ce que j'ai appris en lisant son témoignage en Cour.

Mes parents se sont rencontrés en juin 1980. À l'époque, ma mère a quinze ans et demi et mon père, vingt ans. Ils se fréquentent en cachette parce que les parents de ma mère n'aiment pas mon père. À l'automne, ils décident de faire une fugue ensemble. Ils traînent dans la ville de Québec sans but pendant deux ou trois semaines. Un jour, le frère de ma mère les intercepte et ramène cette dernière à la maison.

Quelques semaines plus tard, ils s'enfuient de nouveau, cette fois pour de bon. Ils s'installent clandestinement dans un appartement de la rue Loranger, à Loretteville. Mon père Paul interdit à ma mère de sortir de l'appartement, de répondre à la porte et de parler au téléphone. Quand ils sortent et croisent

des gens, elle doit se présenter comme « Audrey Gingras » alors qu'elle s'appelle Audrey Gosselin. Mon père veut éviter par tous les moyens qu'elle reprenne contact avec sa famille.

Aux avocats, des années plus tard, ma mère dira qu'elle était une personne très ignorante et très dépendante à cet âge-là. Elle cherchait auprès de Paul l'amour qu'elle n'avait pas reçu de sa famille.

À la fin de l'automne, Paul croise encore une fois le frère d'Audrey, qui finit par apprendre où le couple habite. Paniqués, mon père et ma mère déménagent dans un petit studio, au sous-sol d'un immeuble de Sainte-Foy. Pour mieux surveiller Audrey, Paul reste à la maison et manque des journées de travail. Il finit par perdre son emploi. Son emprise sur ma mère s'accroît. Il lui fait croire que la ligne téléphonique est sous écoute et qu'il sera automatiquement mis au courant de tout appel qu'elle fera. Il lui répète : « Chez vous, ils t'ont oubliée. Il ne te reste plus que moi au monde. » Il finit par la convaincre qu'elle n'a plus de famille.

Quelques semaines plus tard, Audrey s'évanouit et mon père l'emmène à l'hôpital. Les médecins constatent qu'elle est enceinte. Ils demandent à mes parents ce qu'ils comptent faire du bébé. Ces derniers haussent les épaules : ils ne savent pas. Le lendemain, mon père part à la recherche d'un emploi et Audrey en profite pour annoncer la venue prochaine de l'enfant à sa mère. Elle se rend compte avec joie que sa famille ne l'a pas reniée. Le soir, elle annonce la bonne nouvelle à Paul et ce dernier entre dans une vive colère. Il la frappe sur les jambes : ses cuisses et ses mollets sont couverts d'ecchymoses. En pleurant, il lui promet ensuite de ne plus jamais recommencer. Audrey aura de la difficulté à marcher pendant quatre ou cinq jours.

En mars, au quatrième mois de grossesse, mes parents se rendent au Centre de services sociaux de Québec (CSSQ) pour s'informer de l'aide qui pourrait leur être apportée. Le

travailleur social Bernard Dugré se souvient d'avoir rencontré ce jour-là un couple « très démuné ». Dans son rapport, il écrit avoir eu des inquiétudes au sujet de leurs « capacités parentales ». Il leur recommande de donner leur enfant en adoption, mais mes parents n'en font rien.

Au printemps, Audrey assiste à des cours prénataux, et mon père l'accompagne pour être sûr qu'elle ne parle à personne. Plus sa grossesse avance, plus son état psychologique se détériore. En juillet, deux semaines avant ma naissance, elle se présente à l'urgence en état d'ébriété. Elle veut se brûler avec des cigarettes mais les infirmières l'en empêchent. Puis, elle quitte l'hôpital sans avertir personne. Elle est probablement confuse et en profonde dépression.

Le 1^{er} août 1981, je viens au monde à l'hôpital Saint-Sacrement de Québec. Douze jours après ma naissance, mes parents se rendent encore une fois au CSSQ: ils veulent me donner en adoption à un couple qu'ils connaissent. Paul explique au travailleur social qu'il a peur de ce qu'Audrey peut faire quand elle est seule avec moi. Il dit qu'il est obligé de rester à la maison tout le temps pour la surveiller.

Les procédures d'adoption s'engagent, mais deux jours après avoir donné leur consentement, mes parents changent d'idée. La raison? Paul s'est rendu compte que sans bébé, leur allocation sociale serait grandement diminuée. Le bébé leur est rendu. Le 12 octobre, ils font une autre demande de placement. En attendant qu'on me trouve un foyer d'adoption, je suis placé dans la pouponnière d'un centre d'accueil. Puis, ils changent à nouveau d'idée.

Témoin de cette instabilité, Bernard Dugré décide de signaler mon cas à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) avec la mention « urgent ». Puisque le service d'urgence de la DPJ est débordé, c'est à lui qu'on demande de rédiger le rapport d'évaluation. Il écrira que ma sécurité est « compromise » et que mes parents ont besoin d'assistance pour « développer des

attitudes et des comportements adéquats dans leur rôle de parents ». Pour atteindre cet objectif, mes parents bénéficieront de l'aide d'une infirmière pendant six mois, alors que Dugré se charge de l'assistance psychologique. C'est la première intervention de la DPJ dans ma vie. Mon destin sera ensuite, pendant treize ans, étroitement lié à cet organisme.

Pendant que cette louable initiative se met en place, je suis victime du premier geste de violence de mon père. J'ai deux mois et je pleure parce que j'ai faim, ce qui irrite profondément Paul. Pour me « dompter », il enfonce un biberon rempli de lait bouillant dans ma bouche en disant : « Tu vas-tu te la fermer, ta gueule, mon chien ? » Ma figure devient écarlate et la vapeur sort de ma bouche. Je crie, je tousse et je pleure. Après cet incident, je ne serai plus jamais capable de manger ou boire quoi que ce soit de chaud. Selon ma mère, Paul aurait dit : « Moi, je suis passé par là. Lui aussi, il va passer par là. »

En avril 1982, la période d'aide de six mois arrive à terme. Bernard Dugré en fait un bilan très positif. Selon son rapport, ma mère a « appris à prendre des décisions personnelles » et mon père a « renoué avec la famille d'Audrey ». Il écrit aussi : « Les parents ont créé des liens positifs avec Patrick. Le sérieux et le sens des responsabilités qu'a manifesté le père au cours de cette période nous laisse croire que les parents pourront apporter à Patrick les soins nécessaires. » Dugré estime que l'assistance de la DPJ n'est plus nécessaire et recommande de fermer le dossier.

Le jour même où Dugré met la touche finale à ce rapport optimiste, ma mère est conduite en ambulance à l'urgence de l'hôpital Saint-Sacrement pour cause d'intoxication médicamenteuse. Et que dire du « sens des responsabilités » de mon père ? Quand il m'entend pleurer, il devient fou. Ma mère raconte qu'un soir, il a braqué le faisceau d'une lampe de poche sur mon visage en disant : « Voyons ! Il est-tu possédé du démon ? » Après m'avoir brassé de tous bords tous côtés en

criant: « Ta gueule, mon chien! », il m'a lancé sur le matelas. Ma tête a heurté le pied du lit, ce qui m'a laissé une ecchymose sur le front. Après cette nuit-là, mon père placera un crucifix à l'envers au-dessus de ma porte de chambre. Pourquoi? Parce que je suis un « fils de Satan ».

C'est comme ça que ma vie commence. Au cours de cette première année, les principaux éléments sont déjà réunis: une mère dépressive et dominée, un père violent et cruel, et la DPJ, avec ses rapports à l'eau de rose, aux antipodes de la réalité. Le long calvaire qu'a été mon enfance connaîtra son dénouement en janvier 1997 devant la Cour supérieure du Québec. Ce jour-là, mon père sera condamné à vingt-deux ans de prison pour avoir infligé des sévices « exceptionnellement graves » aux deux femmes et aux enfants avec qui il a vécu de 1981 à 1994.

Au cours d'un procès long et médiatisé, tout le Québec fera connaissance avec le « Bourreau de Beaumont », le surnom donné à mon père par les journalistes. Au Palais de justice, des foules viendront voir le bourreau de leurs yeux. Tous seront frappés par sa petite taille. Comment un homme si inoffensif en apparence a-t-il pu commettre de telles atrocités? Il paraît qu'en termes de degré d'horreur, l'histoire de notre famille se classe tout de suite après celle d'Aurore, l'enfant martyr. Et sa victime numéro un, c'est moi.

MES PLUS LOINTAINS SOUVENIRS

J'ai deux ans et c'est Pâques. Avec ma mère, je suis allé rendre visite à ma grand-mère Gosselin et j'ai mangé trop de chocolat. Dès notre retour, mon père me soupçonne d'avoir « méméré », c'est-à-dire d'avoir révélé à ma grand-mère ses mauvais traitements. Dans la soirée, je commence à avoir la diarrhée et je fais un dégât dans mon caleçon. Furieux, mon père me déshabille et m'emmène dans le bain. Il ouvre le robinet d'eau froide au maximum et tient ma tête sous l'eau, face vers le haut. Je me débats, je suffoque. Après un moment, mes yeux sont exorbités et mon ventre est bombé comme celui d'un noyé. Subitement, mes sphincters se relâchent. « Ah, pis, il chie en plus, l'hostie de chien ! » s'écrie alors mon père. Il prend dans sa main une partie des excréments puis me les fait avaler de force. Je hurle en toussant. Il m'empoigne par les cheveux, me lance sur le lit et me frappe à coups de poing au visage.

Ma mère dit que mon père est tombé à genoux ensuite et s'est mis à pleurer en promettant de ne pas recommencer. Le lendemain, mon visage est tellement enflé qu'il ressemble à une poire. Pour cacher mes bleus, Paul achète du fond de teint et m'en applique sur le visage. Ensuite, il m'emmène faire du tricycle dehors. L'idée, c'est que, si des voisins nous voient, il pourra leur dire que j'ai fait une chute, d'où les marques sur mon visage : ça lui fera un bon alibi. Il m'avertit : « T'es mieux

de ne pas mémérer, sinon tu vas manger une autre volée. » Je répons : « Oui, Papa. »

En mai, ma mère est admise à la clinique de psychiatrie Roy-Rousseau, à Québec, pour dépression. Elle y restera vingt-neuf jours, sous médication intensive. En sortant de l'hôpital, elle passe beaucoup de temps chez sa mère pour récupérer. Moi, je reste seul avec Paul. Un jour, il appelle ma mère pour lui dire que je suis tombé du lit. Ensemble, ils m'emmènent à l'hôpital. Dans son rapport, le médecin écrit : « Deux ecchymoses au front plus œdème. Semble apeuré. Enfant battu ? » Le médecin fait un signalement à la DPJ, le deuxième depuis ma naissance. Le processus se met en branle : comme la dernière fois, un intervenant se lance dans l'analyse des aptitudes parentales de Paul et Audrey.

Pendant ce temps, ma mère est encore hospitalisée en psychiatrie, cette fois pendant sept jours. À l'hôpital, les infirmières et le psychiatre décrivent sa personnalité comme « immature, hystérique et manipulatrice ». Elle dira plus tard que Paul la menaçait sans cesse de la faire interner s'il lui venait à l'idée de le dénoncer. Cela explique peut-être le silence dont elle fera preuve pendant treize ans... Peut-être, mais ce silence, je ne l'ai jamais accepté. Il me semble qu'elle aurait pu faire quelque chose, n'importe quoi !

En novembre 1983, la DPJ termine son intervention. Selon son bilan, « le père ne travaille pas régulièrement à l'extérieur, s'occupe des tâches ménagères et du soin de l'enfant. La mère est hospitalisée pour dépression, mais se remet bien et intervient adéquatement auprès de l'enfant. Quant à Patrick, il n'apparaît pas comme un enfant battu. Il est de bonne humeur mais un peu nerveux et démontre beaucoup d'attachement à son père. » Bref, tout va bien dans le meilleur des mondes. L'organisme décide encore une fois de fermer le dossier.

Étrangement, personne ne semble avoir relevé le fait que je suis « tombé du lit » quand j'étais seul avec mon père. Pour

la DPJ, le parent-problème, c'est ma mère. Paul, lui, fait figure de protecteur. En ce qui concerne l'attachement que je semble lui témoigner, il faut comprendre que je n'ai pas le choix. Paul, c'est mon père, mon Dieu, mon meilleur ami.

Il n'y aura plus aucun signalement jusqu'en 1989. Pourtant, la cruauté de Paul ne fera que croître. Comment mon père a-t-il pu nous battre pendant six ans sans que personne ne contacte la DPJ ? D'abord, nos voisins n'entendent rien : on habite dans des sous-sols, et Paul a développé des techniques pour déjouer les oreilles indiscrètes. Par exemple : monter le son de la musique pendant les séances de « battage » ou m'enfoncer la tête dans un oreiller pour étouffer mes cris. Peut-être aussi que nos voisins font semblant de ne pas entendre. On habite dans des quartiers pauvres, peuplés d'assistés sociaux et d'immigrants illégaux. Peut-être qu'ils n'ont pas envie d'attirer l'attention de la police... Qui sait ?

De toute façon, on déménage continuellement. La plupart du temps, c'est en cachette parce que mon père n'a pas payé le loyer. Paul est tellement enjôleur qu'il réussit à ne pas verser un sou pendant plusieurs mois. Mais, à un moment donné, le propriétaire ou le concierge perd patience : des disputes éclatent, et il faut disparaître. On déménage en plein jour, petit à petit : deux ou trois sacs dans le coffre de l'auto, une caisse sur la banquette arrière. Ça n'a même pas l'air d'un déménagement ! Puis, quand personne n'est autour, on lance les gros meubles dans un camion-remorque prêté par quelqu'un. Et voilà : la famille Gagnon a disparu ! Dans l'appartement, il ne reste que des vidanges et des trous dans les murs.

Déménager, c'est la solution à tous nos problèmes. On arrive, on repart. On fait des caisses et on les défait dans un autre sous-sol miséreux. Résultat : on ne connaît pas nos voisins. Personne n'est au courant du drame sordide qui se déroule chez nous.

* * * *

1984. On habite à ville Vanier, et j'ai trois ans. Paul est découragé. Il dit que je suis damné et qu'il n'arrive pas à me corriger. Un soir, il place un livre mystique et des chandelles sur une table du salon et y dépose un crucifix à l'envers. Il demande à ma mère de fermer les lumières. « Je sais comment faire apparaître le diable, lui explique-t-il. C'est à soir que ça se passe ! »

Moi, je suis dans ma chambre, mais ma porte est ouverte. Mon père prononce de drôles de paroles. Il me dit : « Je sais que tu m'entends. Reste dans ta chambre, le diable va apparaître. » Je suis terrorisé. J'essaie de ne pas pleurer, mais je ne peux m'empêcher de renifler. Paul se dirige vers ma chambre et allume la lumière. À ce moment-là, l'ampoule explose : je gémiss de peur. Plutôt que le diable, c'est probablement un court-circuit dans un fil du plafond qui a fait sauter l'ampoule. Mais à trois ans, je n'ai aucune notion d'électricité et cet incident a un gros impact sur moi : dans ma tête, mon père a des pouvoirs sataniques. Il est l'ami du diable.

En novembre 1984, ma mère épouse mon père. Quelle drôle d'idée ! Elle dit qu'elle l'a fait pour que j'aie un nom et des parents mariés. En septembre 1985, elle est enceinte de deux ou trois mois. Une discussion au sujet de sa famille tourne mal. Paul s'en prend à elle, mais pour la première fois, elle réplique puis s'enferme dans la salle de bain. Il réussit à forcer la porte, la jette par terre et la bombarde de coups de pieds au ventre. Une fois sa colère passée, il lui dit : « Tu ne pourras pas garder ce bébé-là. Il va être mongol ou difforme. Je vais appeler pour que tu te fasses avorter. » Audrey a déjà acheté les vêtements du bébé et passe ses soirées à les humer tendrement. Elle a le cœur brisé, mais lui obéit quand même. L'avortement a lieu. Elle racontera ensuite à tout le monde avoir fait une fausse couche. Pendant des années, mon père

me dira que c'est de ma faute si ma mère a perdu son bébé. Je l'aurais fait sursauter et le choc aurait tué l'embryon. Moi, je le crois et je me sens terriblement coupable.

Plus je vieillis, plus j'ai peur de Paul. Le moindre geste ou le moindre son peut éveiller sa brutalité. J'essaie donc de ne jamais attirer son attention. À quatre ans, je marche dans la rue avec lui, en plein hiver. J'ai perdu une botte mais je ne veux pas le lui dire. Mon pied est gelé. On marche des kilomètres — en tout cas, la distance paraît très longue pour mes petites jambes. Tout à coup, Paul se rend compte qu'il me manque une botte. Avec le dos de sa main, il m'assène une violente gifle. Ses jointures frappent ma joue et mon œil : je tombe à la renverse. Je pleure. Il m'agrippe par le manteau et m'ordonne de trouver ma botte. « C'est-tu toi qui payes ? » crie-t-il. Je cherche partout, je ne trouve rien. Finalement, on m'en trouvera une autre paire gratuite au comptoir Emmaüs.

Cette année-là, on habite rue Samson, à ville Vanier. Paul a acheté un sac de « ballounes » rouges. « Trick, viens icitte, mon chien ! » Wow ! Je vais jouer avec mon père. Ça va être le fun. Il gonfle une « balloune » juste assez pour qu'elle soit de la grosseur d'une prune, puis me demande de la crever avec mes dents. Aïe ! Ça pince les lèvres et la langue. Il ricane. J'aime voir mon père rire, alors je ris aussi. Insulté, il me flanque une gifle : je n'ai pas le droit de partager son bonheur. Il gonfle une autre « balloune », m'ordonne de la crever, puis une autre, et une autre. Le coin de mes lèvres saigne. Ce n'est plus un sourire qu'il a sur ses lèvres, mais une grimace sadique. On passera le sac au complet.

Mon père a plein de bonnes idées pour se divertir. Ce qui l'amuse le plus, c'est faire souffrir les plus faibles que lui — par exemple, les mouettes qui volent librement dans le ciel. On est au début de l'été et il fait soleil. Je suis sur le balcon avec mon père. On écoute le hit de l'heure : *Agadou dou dou*, de Patrick Zabé. Paul est détendu et de bonne humeur. Comme il